

Organisme notifié n° 0071 Notified body DDC/72/C011831-D1-1

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-02-A-169 du 25 novembre 2002

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type FORCE 1

Laboratoire National d'Essais, 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE) Délivré par

issued by

du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant En application

in accordance with

dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE

The decree n' 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 june 1992 modified, transposing in the french law the

council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993.

Délivré à

SN DYONA, BP 1, 60240 FRESNE L'EGUILLON (FRANCE).

Concernant in respect of

characteristics

issued to

un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, avec ou sans leviers, à indication numérique, à une seule étendue de pesage et à une seule valeur

d'échelon, non destiné à la vente directe au public.

A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one weighing range and one scale

interval, not intended for direct sales to the public.

Caractéristiques :

Classe de précision Accuracy class

: **(11)** OII **(11)**

 $: 3 \text{ kg} \le \text{Max} \le 100 \text{ t}$ Portée maximale Maximum capacity (Max) Echelon Verification scale interval (e) $: 1 g \le e \le 50 kg$

Nombre d'échelons

: $n \le 3000$ en classe III : $n \le 1000$ en classe IIII

Number of verification scale intervals (n) Effet maximal soustractif de tare

: T = - Max

Température de fonctionnement Working temperature

: -10 °C/+40 °C

Valable jusqu'au :

15 novembre 2011.

valid until

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National d'Essais sous la référence de dossiers DDC/72/C011831-D1-1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 pages. All the plans, schematic diagrams and documentation are recorded to the Laboratoire National d'Essais under the reference file DDC/72/C011831-D1-1.

> Pour le Directeur Général Directrice Certification et Développement

> > Laurence DAGALLIER

ANNEXE AU CERTIFICAT N°F-02-A-169 du 25 novembre 2002

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1 sont des instruments de pesage électroniques à équilibre automatique, avec ou sans leviers, à une seule étendue de mesure, à une seule valeur d'échelon, à indication numérique, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Ils se présentent sous la forme de balances, bascules et ponts-bascules.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient mentionnées ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1 se déclinent suivant les versions suivantes :

- avec dispositif récepteur de charge classique et non critique,
- pèse-palette.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, types FORCE 1 sont constitués de trois modules :

A - Un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, SN DYONA Type FORCE1 bénéficiant du certificat d'essais n° LNE 02-08 du 25 novembre 2002.

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai précité.

- **B** Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).
- C Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier considéré comme classique et non critique, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, et dont la transmis sion de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
- 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 3, 2000), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.



- 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.
- Ou un dispositif récepteur de charge en forme de « U » constituant une version dite « pèse-palette », de dimensions maximales 1250 mm x 1125 mm (schéma page 4) et équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte choisis parmi ceux cités dans le tableau suivant :

FABRICANT	ТҮРЕ	CERTIFICAT D'ESSAI
SCAIME	F60X	SDM N° C9701
FLINTEC	SB6	D09-97.04
FLINTEC	SB4	D09-72.02
FLINTEC	SLB	D09-97.01
TEDEA	3410	TC2353
TEDEA	3510	TC2272
HBM	Z6	TC2207
HBM	HLC et HLC	TC2163

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision : ou ou

- Portée maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés),

ou : $600 \text{ kg} \le \text{Max} \le 3000 \text{ kg}$ pour la version « pèse-palette ».

- Echelon (e) : $1 g \le e \le 50 kg$,

ou : $e \ge 200$ g pour la version « pèse-palette ».

- Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage :

* en classe III : $n \le 3000$ pour toutes les versions.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1 dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1 susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, dans la version « pèse palettes » une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1, peuvent être connectées à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur utilisé.



ANNEXE AU CERTIFICAT N°F-02-A-169 du 25 novembre 2002

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) et / ou du dispositif de contrôle d'inclinaison reçoit une marque de scellement.

Ces scellements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- * soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié),
- * soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE 1, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique SN DYONA, type FORCE1, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.



Montage des cellules de pesées selon schémas WELMEC





NOTA : En absence de dispositif de mise à niveau, la mention suivante figure à proximité du dispositif indicateur de niveau "le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau".

